

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 247.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 8 AOUT 1829.

Vol. II.

Conditions. L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année. — Le prix de l'abonnement est d'un rasta par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants ; les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payables d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANA.
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons arrangements, s'adresser à bord ou à
A. DOLHONDE,
11 Juillet No. 179, rue de Chartres.

PARA LA HABANA.
El may bebero bogantun americano MORO, su capitana H. Bradley, habiendo de la mayor parte de su cargamento : dará bela en pocos dias. Admite flete y pasajeros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudiren en casa de
A. DOLHONDE,
11 de Julio calle de Charros, Núm. 179

PARA LA HAVANA.
Saldra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin español ANEMO, su capitana D. J. N. Ybarguengorria, forrado y clavado en cobre. Tiene y se le dispondrán las mayores comodidades para pasajeros a los que se ofrezca dar el mejor trato posible, para mas ample conocimiento pueden dirigirse a
9 de Julio.
SIMON CUCULLU.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sous-signés.
4 juillet.
FORESTIER & Co.

A LOUER.
Pour une ou plusieurs années. Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur le profond ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Holot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai-3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.
Deuxième bas de coton et des bas de coton pour femmes, diverses qualités et couleurs.
Couvrements en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Papiers et pistoles à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 44ème preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en barriques et caisses diverses quantités via blanc de Barzac supérieure.
Barils et tierçons vinaigre blanc.
1 Juin

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquiés de Beur dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par
E. LANF & Co.
1er mai. No. 15, rue de la Nlle-Lévy.

LES sous-signés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix moindres.
Sanguettes de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Néroline, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, 7 Juillet 1829—Présent l'hon. James Pitot. Christoval Rodriguez contre ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Christoval Rodriguez ait lieu en pleine Cour, le 30ème jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce qui est ci-dessus.
9 Juillet-3.
TH. S. KENNEDY, greffier.

VOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.
500 rames de Papier florette, superfin, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments.
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c.
19 mai.

30 barrels of old Bordeaux Wine, for sale at moderate prices, by the subscribers.
July 9
FORESTIER and Co.

ÉCOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Église des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinicutti, chef et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Boca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Coulé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géométrie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.
On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.
Dans les écoles Primaires ; deux gourdles par mois.
Dans l'école Centrale ; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdles par mois. Pour le dessin trois gourdles par mois. Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.
Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.
[22 juil.] Nlle-Orléans le 16 juillet 1829.

COUD DU 1er. DISTRICT JUDICIAIRE.

Horatio Davis contre ses créanciers.—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé "Acte pour venir au secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté de jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire ; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont sur le présent requis de comparaître en pleine Cour, Samedi, 15 d' Août prochain, à 10 heures du matin, pour débattre les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire élargi.
Par ordre de l'hon. Joshua Lewis.
Au Greffe, 22 Juillet 1829.
25 juil—56, 2ps JNO. L. LEWIS, Greffier

CHAPEAUX DE GOUT.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays.
14 mai

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommée GEOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent au devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.
Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.
2 août. T. MAROT, rue Royale No. 133

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien Français, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la soutire ; ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.
Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en présentant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par ses renseignements sa remise entre les mains de la justice.
V. ROUMAGE.
30 juillet.

85 DE RECOMPENSE.

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre **Sanson**, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de-Morand ; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.
Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

EST parti marron de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de russe blanc, il parle anglais et français, et a appartenu à Mr. Paul Martin, de cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées à ce sujet. On donnera également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
4 août. HYPOPHIE HOUBOURN,
Au coin des rues Dumaine et Lévy, No. 165

VENTE PAR LE MARSHAL.

Schroger EN vertu d'un writ de fieri facias, contre
McCollock, G. Préal, juge associé ; j'exposerai en vente, Lundi le 19e. jour d'Aout prochain, à 4 heures, au Principal, 1 table à manger, 1 petite dito, 7 chaises, 1 glace et plusieurs autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi le 14 d'Aout prochain, à midi, au café de Hewlett, une NÈGRESSÉ nommée **Pimbo**, âgée d'à-peu-près 40 ans, saisie dans les poursuites de O. Story et Victor Soubiran.
14 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Ralph Jacobs ex. cap. C. Dehn Carsten du brick Andromach.—Peter Miller vs. le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. Gallien Préal, juge associé de la Cour de Cité, contre le brick Andromach, j'exposerai en vente ledit brick au café de Hewlett, Vendredi le 14e. jour d'Aout prochain, à 1 heure, au principal, 1 table à manger et dernière, ledit brick Andromach sera vendu au plus fort enchérisseur pour la somme à laquelle il s'élevé, à 12 mois de crédit, avec cinq pour cent d'intérêt, à compter du jour de la vente. L'acquéreur donnera un billet avec hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte intitulé "Acte pour amender divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat, et pour d'autres objets."
30 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Messou contre Simon.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité ; j'exposerai en vente Lundi le 13 d'Aout, l'armoire, l'armoire et divers autres articles de ménage et de grocery au Principal, à 4 heures, saisis pour satisfaire la poursuite ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Benjamin Hix contre W. Adams.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposerai en vente, Lundi 10 d'Aout, au café de Hewlett, à midi, le Bail d'une maison située dans la rue des Ursulines, entre les rues Tréné et des Marais, sur la main gauche, pour satisfaire un jugement rendu ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Barret et Randall.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Gallien Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Samedi, le 16 d'Aout prochain, à 4 heures, au Principal, un Bray saisi dans l'affaire ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Miles Beach contre H. Timage.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 15 courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

R. Beebee vs. John Randall.—E. Bird vs. le même.—Barret vs. le même.
EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité ; j'exposerai en vente, Lundi le 31 d'Aout prochain, à midi, au Principal, une NÈGRESSÉ nommée **Lucy** saisie dans l'affaire ci-dessus.
2 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Barret contre John Randall.—E. Bird contre le même.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi 19 courant, à 4 heures, sur les lieux, dans la rue Tchapotoulins, entre les rues Suzette et Benjamin, une quantité d'articles et d'essences, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

A. Couche contre A. Fougere h. de c. l.
EN vertu d'une exécution dans cette affaire, à moi adressée par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Samedi le 15e. jour d'Aout courant, au Principal, à 4 heures, divers meubles de maison, chaises, tables, miroirs, armoires, rideaux, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi 19 courant, au Principal, à 4 heures, 1 table, 1 tabouret, 3 chaises, 1 chaise à berceau, et 2 bibliothèques, saisis à la poursuite de A. Hax et F. Seignourret.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Martinsteen & Hall contre Hemphill—Danna contre le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Lundi le 17 courant, au Principal, à 4 heures, 1 bureau, 2 miroirs, 3 tables, 1 tapis et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 août. L. DAUNOY—Marshal.

CANONNIERS ATTENTION.

Il y aura exercice au fusil tous les Jeudis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 16 de ce mois.
6 août. COURTES & Co.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches, 1e. classe.

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPECTUS :		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	4,000	" 4,000
1 " "	1,800	" 1,800
1 " "	1,600	" 1,600
1 " "	1,352	" 1,352
1 " "	750	" 750
1 " "	650	" 650
1 " "	550	" 550
156 " "	60	" 9,360
780 " "	8	" 6,240
7800 " "	1	" 7,800
8,760 Lots \$ 77,952		

8,760 Lots 15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à.....

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à.....

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4e, auront chacun droit à.....

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à.....

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.....

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 19.

Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16 ; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET.—Directeur,
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.
23 Juillet

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshaute, ex-Avoyer, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel : l'un le vingt quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Charrier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilbory, Jos. Guilbory, J. B. Lemoine pere, J. E. Guilbory et C. Johnson comme cautions ; et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gordon, C. Cappel, F. Gremillion, C. Gremillion, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilbory comme cautions ;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf, et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E-Unis d'Amérique.
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Anacharis Luminia, shérif de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve sur quarante de profondeur.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 30 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le treizième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance de des E-Unis d'Amérique.
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le gouverneur,
G. A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829—Présents l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Letry, Esq., avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas hien obligées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie ce conforme l'extraît ci-dessus.
16 juillet. Tho. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.
UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens ; avec de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour lire, etc.
Le professeur demeure chez M. Jourdan libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Anne.
Nlle.—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. Les cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet

NOÛN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky et à vendre par
FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.
200 Barils Blanc de Céruse pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Brava, venant de Philadelphie et à vendre par
S. P. MORGAN & Co.
27 juin.

THOMAS & HEURRE de Goshen, venant de la Kentucky, venant de New-York et à vendre par
27 juin.
J. P. P. P. & Co.

RUM ET GENEVE DU NORD.
50 Barils Rum, 10 barils Genevère, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par
27 juin.
J. P. P. P. & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par
27 juin.
JOHN P. PAYSON.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants.
75 barils Langues de Morne,
25 do. Harings d'Espagne,
5 barils Citrons frais,
Saisons américaines,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirwasser de la Forêt Noire, &c. &c.
H. TURPIN
11 mai encoignure des rues Orléans et